



La Coupe du monde 2024

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE 2024

Les procédures internes de nomination pour la Coupe du monde seront communiquées par le biais des publications officielles de Softball Canada, affichées sur le site Web de Softball Canada et distribuées par courriel aux membres de l'équipe nationale de Softball Canada 2024.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer la présente procédure interne de nomination telle qu'elle est rédigée en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions concernant la nomination, sera prise par la ou les personnes disposant d'un pouvoir décisionnel, comme indiqué dans la présente procédure interne de nomination, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans les présentes. S'il est nécessaire de prendre une décision de cette manière, Softball Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

SECTION 1 – OBJECTIF

Le programme de l'équipe nationale féminine 2024 participera à **la Coupe du monde 2024**. L'objectif de ce document est d'établir le processus qui sera utilisé par Softball Canada pour sélectionner les athlètes de l'équipe nationale féminine 2024. Ce processus sera aussi utilisé pour identifier les athlètes admissibles à être recommandées pour les brevets 2024-2025 (Programme d'aide aux athlètes).

Ce processus de sélection a trois objectifs :

1. Sélectionner des athlètes admissibles pour former un bassin d'athlètes. Les athlètes qui se retrouvent dans le bassin sont celles identifiées par Softball Canada comme ayant démontré un potentiel pour mériter un poste au sein d'une équipe nationale actuelle ou future. À tout moment, le bassin d'athlètes représente un « aperçu instantané » du talent canadien en softball féminin.
2. À partir du bassin, sélectionner les meilleures équipes possibles en vue d'événements spécifiques. Bien que certains critères objectifs soient utilisés pour sélectionner les équipes, il est aussi reconnu qu'il existe un élément subjectif important. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que les performances passées et actuelles, l'expérience, les exigences de la position, les qualités en termes de leadership et la cohésion d'équipe.
3. Ce processus de sélection constitue aussi la base de la recommandation des athlètes pour le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (octroi de brevets).

Personne-ressource : Pour obtenir des clarifications ou pour toute question sur le contenu du processus interne de nomination (PIN), veuillez communiquer avec l'entraîneur-chef Kaleigh Rafter via l'adresse krafter@softball.ca.

SECTION 2 – ADMISSIBILITÉ

Une athlète est admissible pour la sélection au sein du bassin d'athlètes tant qu'elle est : (1) en règle avec Softball Canada, et (2) une citoyenne canadienne détenant un passeport canadien, une personne admissible à la citoyenneté canadienne qui cherche activement à obtenir la citoyenneté, ou une personne détenant une carte de citoyenneté canadienne.

Pour être admissible à la sélection au sein d'une équipe nationale, l'athlète doit être une citoyenne canadienne tel que défini par les règlements de la Confédération mondiale de baseball et softball (WBSC) et détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas le ou avant 30 janvier 2025.

Une fois sélectionnées au sein du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale, toutes les athlètes devront s'entraîner afin d'obtenir, ou encore respecter, les normes physiques décrites à l'annexe B. Ces normes en elles-mêmes ne seront pas utilisées pour inclure ou exclure une athlète de la prise en compte pour le bassin ou une équipe, mais elles seront utilisées par Softball Canada pour mesurer et surveiller l'entraînement, les progrès et la préparation d'une athlète.

Les athlètes sélectionnées pour La Coupe du monde 2024 doivent soumettre l'accord de l'athlète et le formulaire des conditions de participation au plus tard le 20 juin 2024. Si l'athlète est âgée de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit aussi signer ces accords.

SECTION 3 – POUVOIR DE SÉLECTION

Le conseil d'administration a délégué le pouvoir pour toutes les prises de décision en vertu de cette politique à l'entraîneur-chef.

L'entraîneure-chef détient le pouvoir définitif pour toutes les décisions concernant la sélection, y compris la sélection d'athlètes au sein du bassin d'athlètes, l'ajout d'athlètes supplémentaires au sein du bassin d'athlètes, la sélection de l'équipe nationale à partir du bassin d'athlètes, le retrait d'athlètes du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale, ainsi que la sélection d'athlètes de remplacement au sein d'une équipe nationale, le cas échéant. Dans la prise de décisions liées à la sélection, l'entraîneure-chef consultera la gérante des équipes nationales féminines (ÉNF) et le personnel d'entraîneurs, défini aux fins de ce document pour inclure les entraîneurs adjoints, les dépisteurs et les évaluateurs désignés par Softball Canada.

SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Sélection du bassin d'athlètes

L'équipe nationale féminine tiendra deux camps d'identification régionaux et un camp de sélection final en juin 2024 en préparation de la Coupe du monde 2024. Jusqu'à 30 athlètes nommées au sein du bassin d'athlètes de l'équipe nationale féminine 2024 recevront des invitations pour participer au camp de sélection. Toutes les athlètes restantes du bassin de l'équipe nationale féminine continueront de faire partie du bassin de l'équipe nationale féminine et seront aussi admissibles. En plus du camp de sélection, le personnel d'entraîneurs surveillera les athlètes qui évoluent au niveau collégial/universitaire. La sélection du bassin sera fondée sur :

- Performances antérieures et actuelles
- Expérience
- Besoins en termes de positions
- Développement et/ou amélioration actuelle et projetée
- Leadership / contribution à la cohésion de l'équipe
- Disponibilité à la compétition et à l'entraînement

Recommandations pour le PAA

Le cycle de brevetage du Programme d'aide aux athlètes (PAA) pour Softball Canada commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante. Le groupe initial d'athlètes recommandées pour l'octroi d'un brevet sera identifié au plus tard le 30 juin 2024. D'autres athlètes peuvent être recommandées pour l'octroi d'un brevet à la discrétion de l'entraîneure-chef jusqu'au 30 septembre 2024. Le nombre d'athlètes recommandées dépendra du nombre de brevets octroyés par Sport Canada. Toute athlète recommandée pour l'octroi d'un brevet doit satisfaire aux critères d'admissibilité du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada.

Sélection de l'équipe nationale

Des athlètes du bassin d'athlètes seront sélectionnées au sein de l'équipe nationale, l'objectif étant de constituer la meilleure équipe possible pour un événement particulier. Les facteurs qui seront pris en compte dans cette sélection incluent les aspects physiques et techniques du jeu, ainsi que la dynamique d'équipe.

Ces facteurs, qui seront pondérés par l'entraîneure-chef, selon ce qu'elle juge approprié pour le processus de prise de décision, comprennent :

- Performances antérieures et actuelles
- Expérience
- Besoins en termes de positions (joueuses partantes et substituts)
- Développement et/ou amélioration actuelle et projetée
- Leadership / contribution à la cohésion de l'équipe
- Disponibilité à la compétition et à l'entraînement
- Le tableau de performance, tel qu'élaboré à partir des critères d'évaluation figurant à l'Annexe A

Il est entendu qu'au moment des sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleures athlètes individuelles ne soient pas sélectionnées. L'entraîneure-chef a le pouvoir discrétionnaire de nommer une athlète au sein d'une équipe nationale même si cette athlète n'a peut-être pas participé à des camps d'évaluation, des camps de sélection ou d'autres événements de l'équipe nationale.

Le calendrier qui sera suivi pour sélectionner le bassin d'athlètes et sélectionner les athlètes d'équipe de la Coupe du monde 2024 sont les suivants. Veuillez prendre note que les événements, les dates et les heures spécifiques sont sous réserve de modifications.

- Au plus tard le 30 avril 2024 - L'entraîneure-chef nommera jusqu'à 30 athlètes au sein du bassin d'athlètes.
- Mai/juin 2024 - Deux camps d'identification régionaux auront lieu à divers endroits au Canada (dates et lieux à déterminer).
- Juin 2024 - Le camp de sélection final aura lieu avec les athlètes nommés suite aux camps d'identification régionaux et, le cas échéant, des athlètes directement invitées par l'entraîneure-chef.
- Au plus tard le 17 juin 2024 – L'entraîneure-chef **ANNONCERA LA FORMATION FINALE DE 16 ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE 2024**. L'entraîneure-chef a le pouvoir discrétionnaire de nommer des joueuses au sein de l'équipe par étapes, avant cette date. Des joueuses supplémentaires pourraient être invitées à participer à des matchs hors-concours, à des entraînements et à des événements en amont la coupe du monde 2024, prévus du juillet à Castions di Strada, au Italie. La sélection des joueuses sera communiquée directement aux athlètes et publiquement par le biais des publications officielles de Softball Canada et affichée sur le site Web de Softball Canada.
- Au plus tard le 17 juin 2024 - L'entraîneure-chef identifiera la liste initiale des athlètes à recommander pour le PAA.
- Toutes les athlètes du bassin sont admissibles à la nomination au sein de l'alignement pour tous les événements en 2024.

Les athlètes sont tenues d'assister à tous les événements de l'équipe nationale. Des exemptions peuvent être accordées en cas de maladie/blessure (pièce justificative requise) ou de circonstances particulières. L'entraîneure-chef, en consultation avec le personnel d'entraîneurs et la gérante des équipes nationales féminines (ÉNF), a le pouvoir discrétionnaire de tenir compte de toute circonstance particulière.

Des remplaçantes peuvent être ajoutées à l'équipe pour remplacer une athlète retirée de l'équipe conformément à la section 5. L'ajout de remplaçantes à l'équipe est à la seule discrétion de l'entraîneure-chef et sera conforme à la philosophie d'aligner la meilleure équipe possible.

En plus du calendrier ci-dessus, les athlètes doivent suivre le régime d'entraînement prescrit, passer les tests de condition physique réguliers requis et être disponibles pour rencontrer le personnel de l'équipe nationale à des heures et à des endroits convenus tout au long de l'année.

CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / CHANGEMENTS AU DOCUMENT

Si des circonstances imprévues font que ce processus de sélection ou le calendrier ci-dessus ne peut être mis en œuvre comme indiqué dans ce document, Softball Canada se réserve le droit d'identifier un processus alternatif ou un calendrier alternatif. Si cela se produit, toutes les athlètes du bassin d'athlètes seront informées de ces changements en temps opportun.

Si un événement mentionné dans ce PIN est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Softball Canada mettra à jour les procédures de nomination indiquées dans ce PIN, selon le cas, dès que possible et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, en plus de publier le PIN modifié sur son site Web avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

SECTION 5 – RETRAIT DU BASSIN DES ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE NATIONALE

5.1 Une fois sélectionnée au sein du bassin d'athlètes ou de l'équipe, une athlète doit :

- a. Signer, soumettre et respecter un accord de membre de l'équipe de Softball Canada,
- b. Fournir tous les documents requis à Softball Canada (informations de passeport, etc.);
- c. Participer aux événements, activités et rencontres d'équipe, selon les directives de l'entraîneure-chef ou de son (sa) remplaçant(e);
- d. S'assurer qu'elle porte l'équipement et les vêtements appropriés;
- e. Obéir à tous les règlements établis par l'entraîneure-chef et/ou Softball Canada;
- f. Aider Softball Canada dans les projets de relations publiques et de financement, au besoin;
- g. Se conformer aux exigences de l'environnement d'entraînement quotidien pendant la saison morte telles qu'identifiées par le directeur de la haute performance/l'entraîneure-chef;
- h. Ne pas faire l'objet d'une suspension ou de toute autre sanction par un organisme reconnu pour toute infraction de dopage ou liée au dopage;
- i. Être disponible pour la collecte d'échantillons et avoir fourni des informations de localisation à jour régulièrement selon les directives de Softball Canada, la Confédération mondiale de baseball et softball et/ou le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément à la politique canadienne.

5.2 Une athlète peut être retirée du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale si l'athlète :

- a. Est incapable de maintenir, ou de tenter d'atteindre, à la satisfaction des entraîneurs-chefs, les normes d'entraînement énoncées à l'annexe B;
- b. Est incapable de répondre aux attentes en matière de performances - performances en deçà du niveau et des normes attendues, sur le terrain, qui lui ont valu sa nomination au sein de l'équipe de la Coupe du Monde 2024;
- c. Est incapable de jouer en raison d'une blessure, d'une maladie ou pour toute autre raison médicale telle que déterminée par le personnel médical de Softball Canada;
- d. Est incapable de s'engager aux activités et événements du programme de l'équipe nationale (veuillez prendre note qu'une athlète peut recevoir une exemption de l'entraîneure-chef et de Softball Canada);
- e. Enfreint les règlements d'équipe et/ou les politiques et procédures de Softball Canada;
- f. Adopte une conduite qui est nuisible à l'image du programme de l'équipe nationale de Softball Canada
- g. Ne respecte pas l'accord de l'athlète;
- h. Se retire volontairement;
- i. Est retiré par un comité d'appel ou de discipline de Softball Canada; ou
- j. Se présente frauduleusement sous un faux jour.

SECTION 6 – SUBSTITUTION DES REMPLAÇANTES

Quand cela est nécessaire et approprié, une athlète retirée d'une équipe nationale peut être remplacée par une remplaçante du bassin d'athlètes.

SECTION 7 – APPELS

Les sélections de Softball Canada pour l'équipe de la Coupe du Monde 2024 peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures établies dans la politique d'appels de Softball Canada.

Les décisions de l'entraîneur-chef concernant les recommandations au PAA peuvent faire l'objet d'un appel conformément à la [politique d'appels](#) de Softball Canada et aux dispositions applicables des politiques et procédures du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada ([section 13](#)). Ce processus peut être évité avec le consentement de toutes les parties et renvoyé directement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

SECTION 8 – SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Afin d'être reconnu comme entraîneur(e) au sein du bassin d'entraîneurs de l'équipe nationale, un(e) entraîneur(e) doit être membre en règle de Softball Canada et de l'Association canadienne des entraîneurs, être sélectionné(e) par l'entraîneur-chef et être approuvé(e) par le conseil d'administration de Softball Canada. Les entraîneurs du bassin d'entraîneurs sont admissibles à participer aux événements de l'équipe nationale à la demande de Softball Canada et de l'entraîneur-chef.

SECTION 9 – SÉLECTION DU (DE LA) CHEF D'ÉQUIPE / DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Le conseil d'administration, après avoir consulté le directeur de la haute performance / l'entraîneur-chef, sélectionnera le ou la chef d'équipe.

L'entraîneur-chef recommandera tous les autres postes du personnel de soutien au conseil d'administration pour approbation. Le personnel de soutien sera sélectionné en fonction du principe de l'envoi d'une équipe de spécialistes la mieux à même d'aider les athlètes à monter sur le podium aux Jeux.

Annexe A

- 6 juin 2024 - Camp d'identification régional, Lower Mainland, C.B.
- 9 juin 2024 - Camp d'identification régional, GTA, ON
- 11-16 juin 2024 - Camp de sélection finale, Toronto, ON
- 17-23 juin 2024 - Entraînement de l'équipe, Toronto, ON
- 24-29 juin - Série d'expositions, Denver, CO, USA
- 29 juin-10 juillet - Coupe du Canada et entraînement de l'équipe, Surrey, C.B.
- 11 - 21 juillet - Coupe du monde WBSC, Italie